

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977 ;

Considérant que la route de la Descente, ne doit pas, pour des raisons de sécurité routière, être empruntée en tant que voie de transit par des poids lourds de plus de 7,5 tonnes.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La route de la Descente dans ses deux sens et dans sa totalité est interdite aux poids lourds d'un PTAC supérieur à 7,5 tonnes, à l'exception des véhicules de livraison, de secours et des services techniques.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie-signalisation de prescription sera mise en place à la charge de la commune de GAP.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de GAP.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de GAP,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 5 DÉCEMBRE 2022

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 12 DEC. 2022
Publié ou notifié le : 12 DEC. 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A2022_12_497
Date de la décision :	2022-12-05 00:00:00+01
Objet :	Arrêté permanent limitation de tonnage route de la Descente
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	005-210500617-20221205-A2022_12_497-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221205-A2022_12_497-AR-1-1_0.xml	text/xml	885
Nom original :		
D_11830.pdf	application/pdf	53129
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20221205-A2022_12_497-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	53129

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2022 à 10h33min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2022 à 10h36min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2022 à 10h49min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2022 à 10h54min39s	Reçu par le MI le 2022-12-12



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A2022_12_497
Date de la décision :	2022-12-05 00:00:00+01
Objet :	Arrêté permanent limitation de tonnage route de la Descente
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	005-210500617-20221205-A2022_12_497-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221205-A2022_12_497-AR-1-1_0.xml	text/xml	885
Nom original :		
D_11830.pdf	application/pdf	53129
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20221205-A2022_12_497-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	53129

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2022 à 10h33min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2022 à 10h36min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2022 à 10h49min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2022 à 10h54min39s	Reçu par le MI le 2022-12-12

